

# Mines : vers de nouvelles réglementations environnementales ?

LES NOUVELLES  
CALÉDONIENNES

- LNC 5/04/22



Le Comité consultatif de l'environnement, présidé par Charles Washetine (au centre), a lancé de nouveaux travaux pour faire évoluer les réglementations de l'activité minière. Photo Thierry Perron

*"L'exploitation minière est l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité avec le feu et les espèces exotiques envahissantes. On estime que plus de 75 % du couvert forestier a disparu, notamment sur terrains miniers." C'est notamment ce que révèle l'étude du Comité consultatif de l'environnement (CCE). En 2020, ce dernier a lancé de nouveaux travaux pour évaluer les impacts de l'activité minière sur l'environnement. "C'est un sujet d'importance quand on connaît la place de la mine en Calédonie", explique Charles Washetine, président du CCE, qui rappelle qu'un actif sur quatre travaille directement ou indirectement dans ce secteur en Calédonie.*

## **Faire évoluer le cadre juridique**

L'objectif : lister un certain nombre de préconisations pour faire évoluer le cadre juridique qui régit l'activité minière. *"Il est nécessaire de compléter la réglementation, en ce qui concerne les ressources marines notamment, puisqu'aucun cadre ne régit leur exploitation et qu'en l'absence de règles, il faut se référer au décret datant de 1954."* Un document qui ne répond donc plus aux problématiques environnementales actuelles. Le secteur minier est régi par trois outils réglementaires : le Code minier, le schéma de mise en valeur des richesses minières et la charte des bonnes pratiques minières. En 2008-2009, le CCE avait déjà contribué à la rénovation des textes. L'enjeu était donc, onze ans plus tard, de déterminer si les objectifs avaient été atteints et de proposer de nouveaux axes d'amélioration. Au total, soixante-quatre préconisations ont émergé, dont treize prioritaires.

## **"Des enjeux autour de la ressource en eau"**

Parmi elles : la mise en œuvre d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales marines mais également l'impulsion d'une démarche ERC, qui signifie "éviter, réduire, compenser." *"Les acteurs ont tendance à aller trop facilement vers la compensation financière alors qu'ils pourraient parfois choisir de contourner une forêt",* estime Hubert Géraux, représentant du WWF. Autre préconisation : mener une réflexion sur la fiscalité de la filière nickel et consolider le fonds nickel. *"Il y a aussi des enjeux autour de la ressource en eau et de la décarbonation du secteur",* poursuit Hubert Géraux. Prochaine étape pour le CCE : se rapprocher du gouvernement pour tenter de faire émerger de nouvelles réglementations.